



PRÉFÈTE DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires

Orléans, le 07 septembre 2022

Service Eau, Environnement et Forêt

Affaire suivie par pôle GQPD
Tél : 02 38 52 47 52
Boite fonctionnelle : ddt-seef@loiret.gouv.fr

Monsieur Jean-Etienne CHAPERON
Les Borneaux
route des Tailles
45420 BATILLY-EN-PUISAYE

OBJET : Dossier de déclaration instruit au titre du code de l'environnement articles L. 214-1 à L. 214-6
Création d'un forage pour l'irrigation agricole lieu-dit Les Borneaux à BATILLY-EN-PUISAYE
Accord sur dossier de déclaration

Réf : (SG)/DR (07/09/22) N° 773

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

**Création d'un forage pour l'irrigation agricole
au lieu-dit Les Borneaux sur la commune de BATILLY-EN-PUISAYE**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 17 mai 2022, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération et réaliser les travaux à compter de la réception de ce courrier.** J'attire toutefois votre attention sur les délais de recours précisés ci-dessous.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de BATILLY-EN-PUISAYE pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du LOIRET durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**La Préfète
Pour la Préfète et par délégation
Le chef du pôle Gestion et Protection des Milieux aquatiques**


Thomas CARRIÈRE